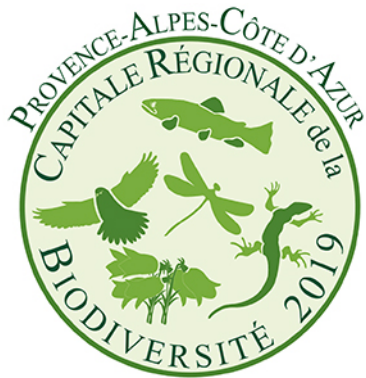




Villes-sur-Auzon (84) élue "Capitale régionale de la biodiversité 2019"

Les résultats du concours 2019 "Capitale française de la biodiversité" viennent d'être dévoilés.

Le jury régional a distingué le village de Villes-sur-Auzon comme Capitale régionale de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur tandis que le jury national désignait la Métropole de Lyon comme Capitale française de la biodiversité 2019. Pour la neuvième édition de ce concours national*, dont le thème était "climat : la nature source de solutions", 58 collectivités se sont mobilisées cette année, dont 8 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

* Concours ouvert à toutes les collectivités territoriales (villages, communes, communautés de communes, communautés urbaines ou d'agglomération, métropoles, ...) qui vise à récompenser l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification, dans les projets d'aménagement et de rénovation, dans la gestion des espaces verts et de nature ou pour la diffusion de la connaissance sur la nature.

Villes-sur-Auzon (Vaucluse) reçoit le trophée "Capitale régionale de la biodiversité 2019"

Le jury a été séduit par l'engagement de cette petite commune de 1300 habitants qui porte des projets en faveur de la biodiversité. **La ville identifie les enjeux de biodiversité avant chaque projet d'aménagement et d'équipement important :**

- Le projet de **cimetière-jardin** est original et exemplaire dans sa mise en œuvre. Il est construit en associant les habitants et les scolaires autour de la culture, l'histoire et la biodiversité.
- La démarche entreprise avec les parties prenantes du projet de la **Combe de l'Ermitage** (site d'escalade) a permis de définir le meilleur compromis entre la préservation de l'environnement et l'intérêt sportif du projet. Suite à cette démarche ayant abouti à l'identification d'enjeux écologiques majeurs insoupçonnés sur le site, la commune souhaite créer une **une Réserve naturelle régionale**.
- Les **jardins familiaux** en plein cœur du centre du village **sans système d'éclairage** favorisent la biodiversité et une **gestion de l'eau** efficace et partagée.
- Les actions de **végétalisation participative** des rues et des façades, la création du parking perméable et arboré en plein cœur du village avec des noues végétalisées.
- La commune poursuit une démarche en **zéro pesticide** depuis 2 ans.
- L'action sur la **réduction de la pollution lumineuse** est également très intéressante car elle croise plusieurs volets (énergie, sécurité et biodiversité) en impliquant l'ensemble des citoyens (scolaires, habitants et commerçants).





Au niveau national, la Métropole Lyon remporte de titre de "Capitale française de la biodiversité 2019"

La Métropole de Lyon (1,3 million d'habitants) a été récompensée pour le travail qu'elle mène depuis plusieurs années pour associer prise en compte du changement climatique et de la place de l'arbre, de la nature et de l'eau sur son territoire. 120 acteurs publics, privés et associatifs se sont engagés à planter massivement, à travers une Charte de l'arbre.

4 autres collectivités récompensées aux côtés de la Métropole de Lyon : Saint-Lunaire (Ile-et-Vilaine) remporte le titre de **meilleure petite ville** pour la biodiversité 2019, Metz (Lorraine) et Saint-Paul (Réunion) remportent le titre de **meilleures grandes villes** pour la biodiversité 2019. Saint-Paul est également le **coup de cœur du jury** cette année. La **Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre** (Hauts-de-France) remporte le titre de **meilleure intercommunalité** pour la biodiversité 2018.

Le concours "Capitale française de la biodiversité" est lié au dispositif de reconnaissance nationale "Territoire engagé pour la nature", initiative visant à faire émerger, accompagner et reconnaître des plans d'action en faveur de la biodiversité portés par des collectivités. **Les pouvoirs publics reconnaissent l'importance de l'implication des collectivités pour la reconquête de la biodiversité.**

Reconnaissance nationale de l'engagement de la collectivité dans la préservation de la biodiversité : "TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE"



Pour candidater, les collectivités ont défini un **programme d'actions en faveur de la biodiversité**, pluriannuel et transversal à l'ensemble de leurs politiques publiques. Leur dossier a été analysé par un **jury régional**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les partenaires ont souhaité reconnaître l'engagement mais aussi l'avancée du travail déjà mené à travers un niveau de performance indiqué par 1 à 5 libellules.



L'ARPE-ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur anime le dispositif en région et accompagne les communes et intercommunalités vers la reconnaissance de leurs projets en faveur de la biodiversité.

En 2019, **65 communes, intercommunalités et syndicats candidats** ont obtenu une reconnaissance décernée par un jury régional. **Avec 27 collectivités reconnues, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région en nombre de territoires engagés.**

Palmarès 2019

Niveau 1 libellule : Ollioules (83), Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (83), Ansouis (84)

Niveau 2 libellules : Gréoux les Bains (04), Le Lauzet-Ubaye (04), Villeneuve-Loubet (06), Saint-Jeannet (06), Vence (06), Saint-Laurent du Var (06), Arles (13), La Fare les Oliviers (13), Venelles (13), Septèmes-les-Vallons (13), Istres (13), Marseille (13), Collobrières (83), Hyères (83), La Seyne sur Mer (83), Toulon (83), Le Cannet des Maures (83), Cabrières d'Aigues (84), Villes sur Auzon (84), Le Thor (84)

Niveau 3 libellules : Bouc-Bel-Air (13)

Niveau 4 libellules : Métropole Nice-Côte d'Azur (06), Miramas (13), Avignon (84)

Contacts Presse :

ARPE :

Christine Miralles (chargée de communication) / c.miralles@arpe-arb.org - 04 88 71 90 06 - 06 82 20 25 48

Accès Presse

Claire Fiori – cfiori@accespresse.fr - 06 25 45 87 57 / Anne Kramel - akramel@accespresse.fr - 06 25 45 01 00

TEN, c'est quoi ?

"Nous accompagnerons 1000 collectivités locales d'ici 2022 pour qu'elles deviennent des Territoires engagés pour la nature [TEN]." Telle est l'action n°3 inscrite dans le **plan biodiversité** lancé par Nicolas Hulot en juillet 2018. Face au constat alarmant de l'érosion de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et Régions de France, avec la contribution de l'Agence française pour la biodiversité [AFB], des Agences de l'eau et des Régions volontaires, font le "pari des territoires" en lançant "Territoires engagés pour la nature".

Urbaines ou rurales, initiées ou débutantes en matière de biodiversité, **toutes les communes, intercommunalités et syndicats peuvent s'engager dans l'initiative** qui sera déployée dans neuf autres régions (Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Martinique, Nouvelle Aquitaine et Bretagne) dans les prochains mois **avec l'ambition d'avoir près de 1000 collectivités reconnues d'ici 2022.**

Le dispositif est pour l'instant ouvert dans six régions : Centre-Val de Loire, Guadeloupe, Occitanie, Ile-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les évaluations des candidatures au Trophée "Capitale régionale de la biodiversité" et à la reconnaissance nationale "Territoire engagé pour la nature" ont été menées par un jury régional animé par l'ARPE - ARB et composé de :

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Direction inter-régionale de l'Agence française pour la biodiversité [AFB]
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt [DRAAF]
- Comité Régional du Tourisme
- CAUE de Vaucluse
- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise [AGAM]
- Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise [AUDAT]
- Parc naturel régional du Luberon (représentant des Parcs naturels régionaux)
- Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux
- Parcs nationaux de Port-Cros et des Écrins (représentants des Parcs nationaux)
- CEREMA
- ARPE- ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le concours **Capitale française de la Biodiversité** est organisé par l'**Agence française pour la Biodiversité, Plante & Cité**, centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, l'**Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France** avec la participation du CEREMA et de l'**Agence régionale pour l'environnement - Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Elle est soutenue par les ministères de la **Cohésion des territoires et de la Transition écologique et solidaire**. Enfin, elle s'appuie sur de nombreux autres partenaires, réunis au sein de son Comité scientifique et technique en charge de l'évaluation des candidatures.

La Métropole de Lyon est la première intercommunalité à décrocher le titre de Capitale française de la Biodiversité après Besançon (2018), Muttersholtz (2017), Rennes (2016), Strasbourg (2014), Niort (2013), Lille (2012), Montpellier (2011) et Grande-Synthe (2010).

Contacts Presse :

ARPE :

Christine Miralles (chargée de communication) / c.miralles@arpe-arb.org - 04 88 71 90 06 - 06 82 20 25 48

Accès Presse

Claire Fiori – cfiori@accespresse.fr - 06 25 45 87 57 / Anne Kramel - akramel@accespresse.fr - 06 25 45 01 00